Faux-la-Montagne

Zones réglementaires d'espaces protégés au titre du ZNIEFF :

- ZNIEFF type I
- ZNIEFF type II
- Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

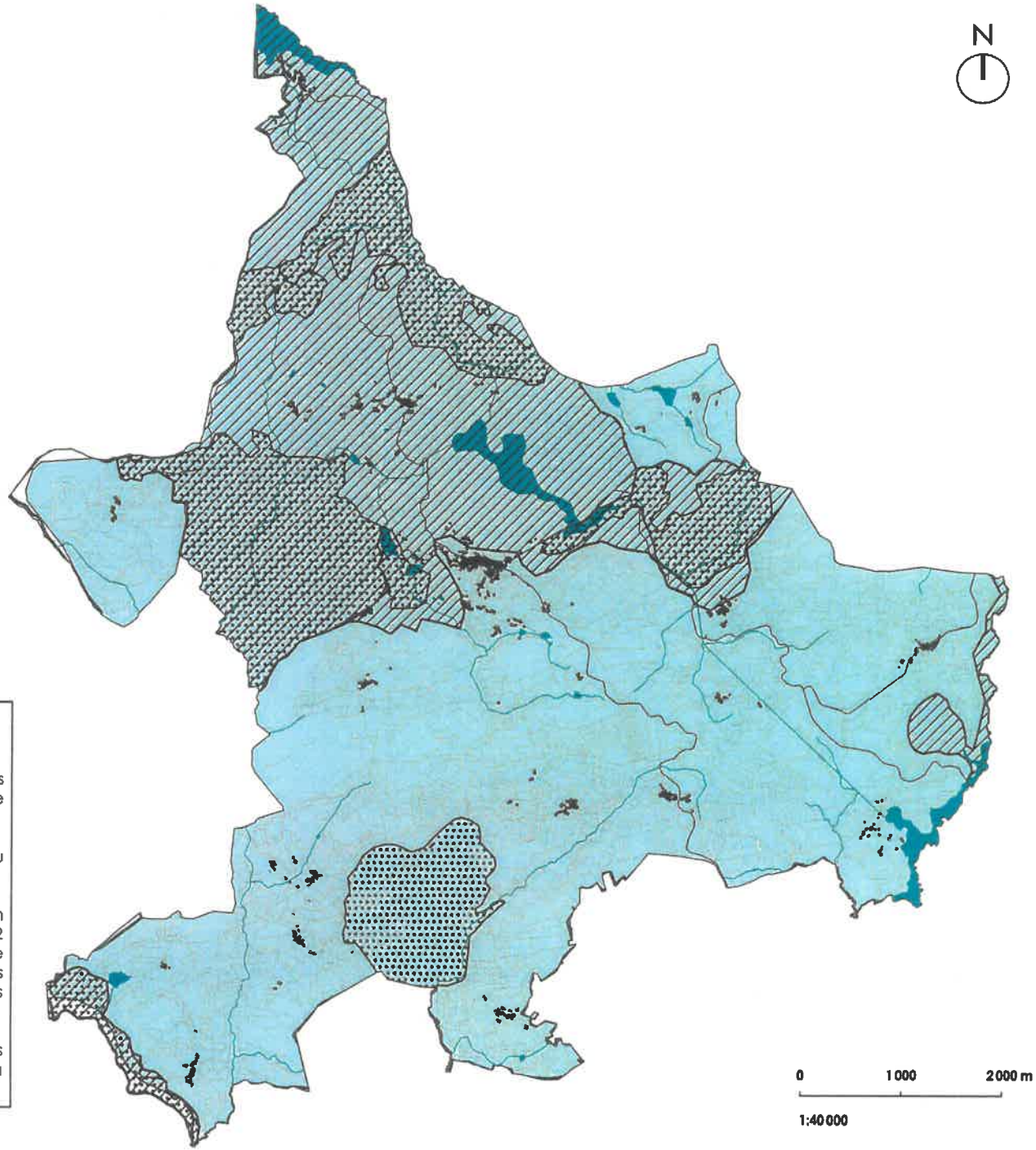

Nota Bene

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat naturel de grande valeur écologique.

Les ZNIEFF de type 2 concernent des ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes

Les ZNIEFF éclairent donc le maître d'ouvrage dans l'exercice de prise en compte des enjeux environnementaux (articles L. 121-1, L. 123-1 et R. 123-2 du Code de l'Urbanisme). La jurisprudence a mis en exergue la nécessité de prévoir la nécessaire protection de ces zones dans les documents d'urbanisme, ainsi que leur prise en compte dans les analyses des impacts des projets d'aménagements.

Les ZICO sont des inventaires scientifiques, spécifiques aux oiseaux, réalisés dans le cadre de l'engagement de la France pour l'application de la directive Oiseaux du 2 avril 1979.

Sources : BD Topo, Sigena 2023

Faux-la-Montagne

Zones réglementaires au titre du Natura 2000 :

- Zones spéciales de conservation (ZSC)
- Zone protection speciale (ZPS)

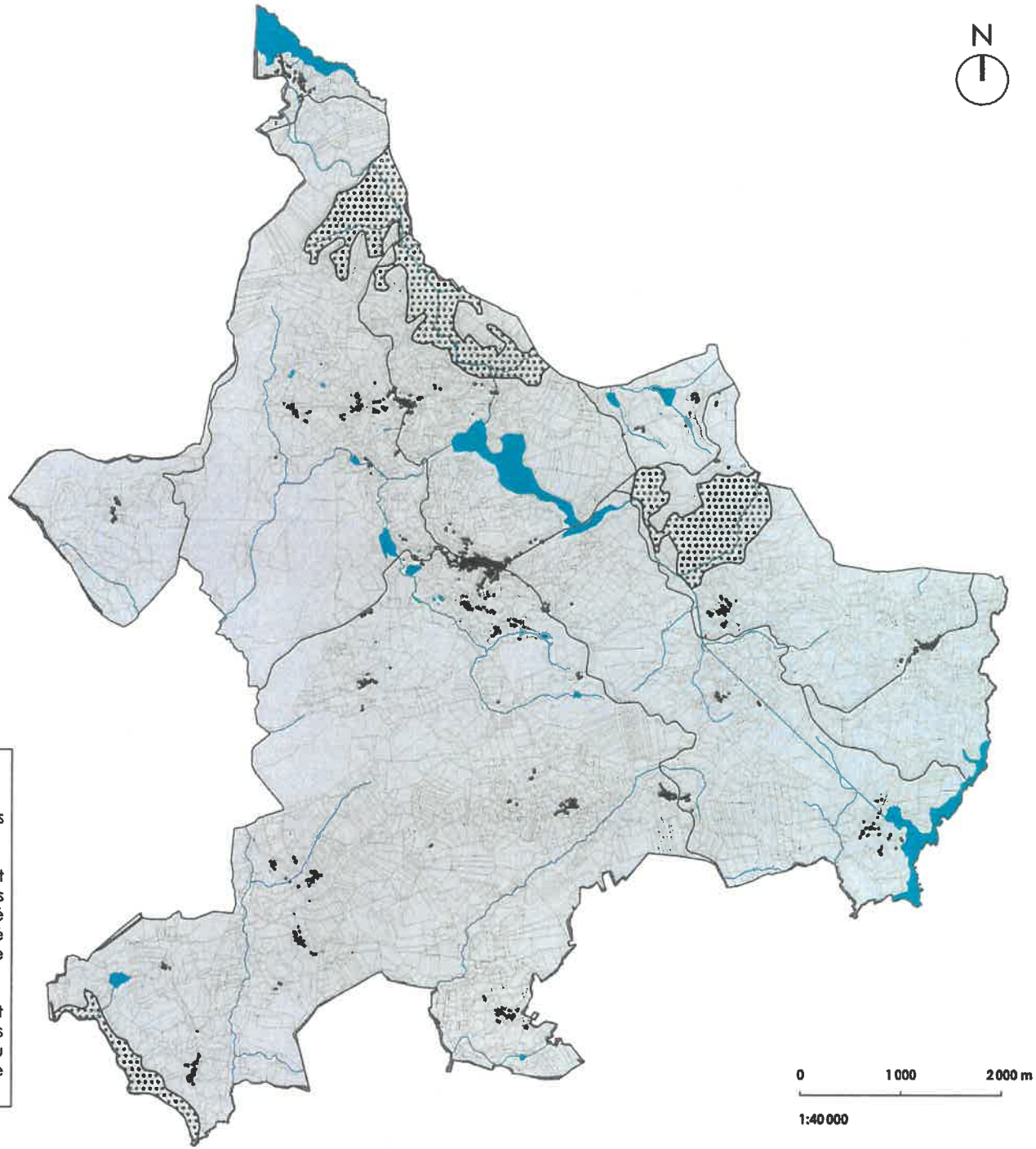

Nota Bene

Ces zones font partie du réseau Natura 2000, réseau des espaces communautaires de protection des habitats et des espèces prioritaires.

Les zones spéciales de conservation (ZSC) sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient la désignation de telles zones et par là même une attention particulière.

Les zones de protection spéciale (ZPS) sont des sites particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de l'environnement ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrateurs.

Sources : BD Topo, Sigena 2023

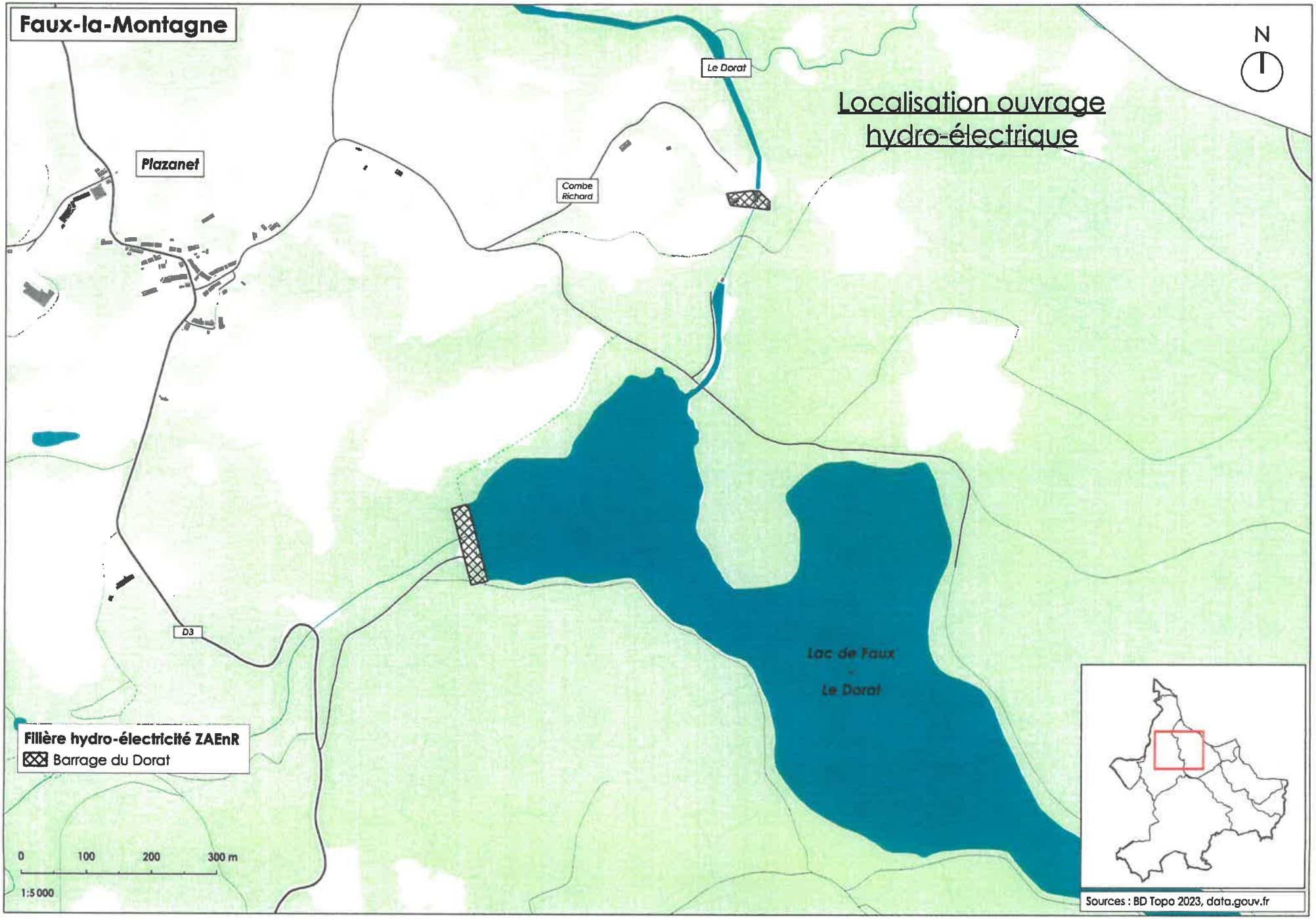
Faux-la-Montagne
Localisation ouvrage hydro-électrique
N
Le Dorat
Plazanet
Combe Richard
D3
Lac de Faux
Le Dorat
Fillière hydro-électricité ZAEnR
Barrage du Dorat
0
100
200
300 m
1:5 000
Sources : BD Topo 2023, data.gouv.fr

Faux-la-Montagne

Zone terrestre validée par l'OFB

- Zone exclues des aires d'accélération de l'éolien terrestre
- Contraintes réglementaires liées aux habitatons

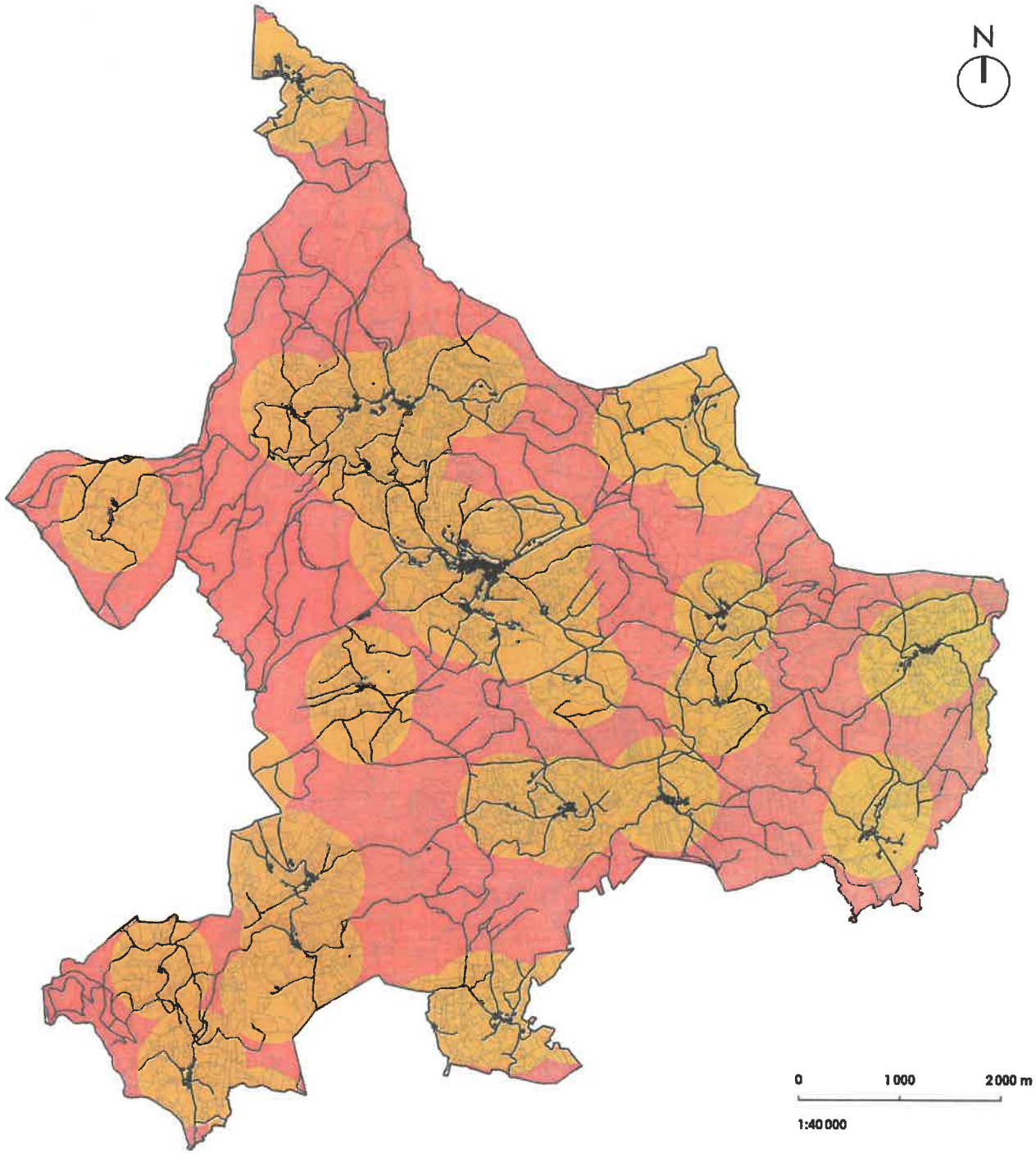

Nota Bene

L'Office français de la biodiversité (OFB) a rassemblé sur une interface cartographique l'ensemble des zonages environnementaux à prendre en compte pour identifier des zones d'accélération à l'implantation d'énergies renouvelables terrestres. Cet outil vise à aider les gestionnaires de communes à répondre aux obligations mentionnées dans la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables par l'identification des zones d'accélération des EnR terrestres et de leurs installations connexes (article 15 - loi EnR du 10/03/23).

Sources : BD Topo, Data.gouv 2023, naturefrance.fr

Faux-la-Montagne

N

Identification du périmètre communal pour la filière bois-énergie

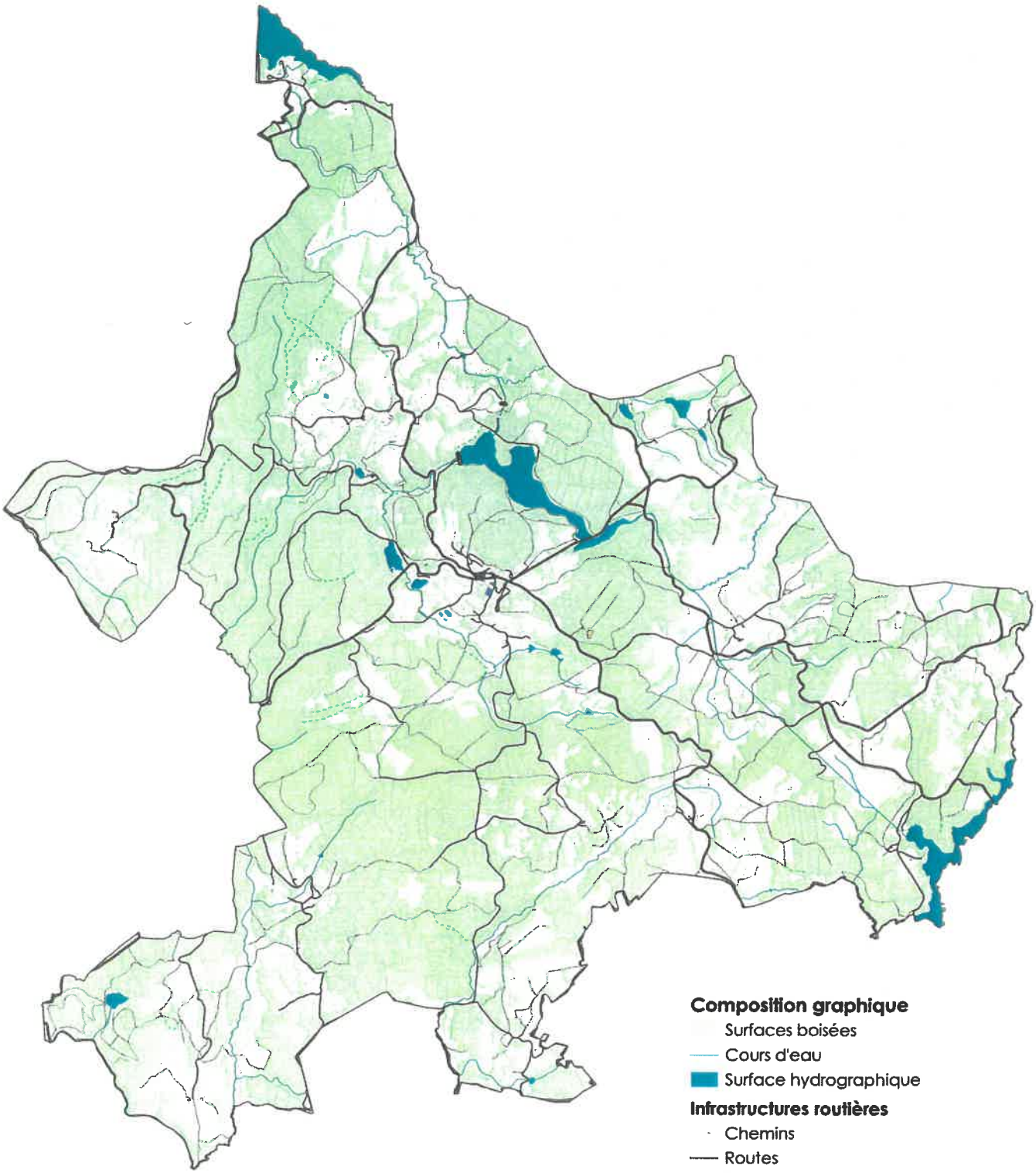

Composition graphique

- Surfaces boisées
- Cours d'eau
- Surface hydrographique

Infrastructures routières

- Chemins
- Routes
- Départementales

0 1 000 2 000 3 000 m

1:37 000

Sources : BD Topo 2023, data.gouv.fr

Faux-la-Montagne

N

Localisation des secteurs artificialisés communaux à destinations de zones d'accélérations énergétiques

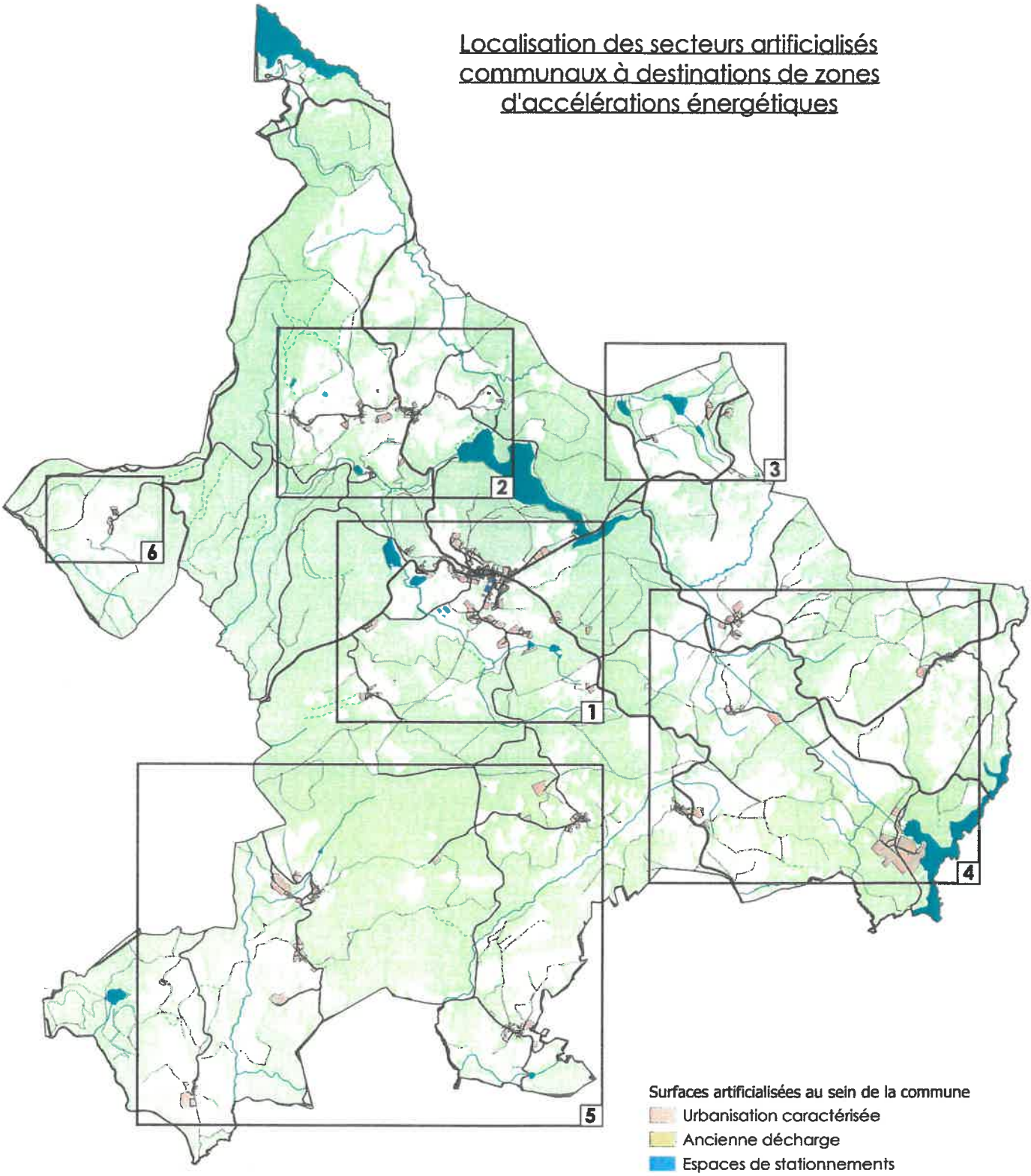

Nota Bene

La commune de Faux-la-Montagne choisit d'identifier comme étant un espace urbanisé, toute parcelle comportant un bâti habitable ou à restaurer. Toutefois, si la parcelle identifiée représente une surface trop importante au regard d'un espace boisé, celle-ci est réduite à un périmètre suffisant pour permettant une étude géotechnique.

0 1 000 2 000 m

1:36 000

Sources : BD Topo, data.gouv.fr

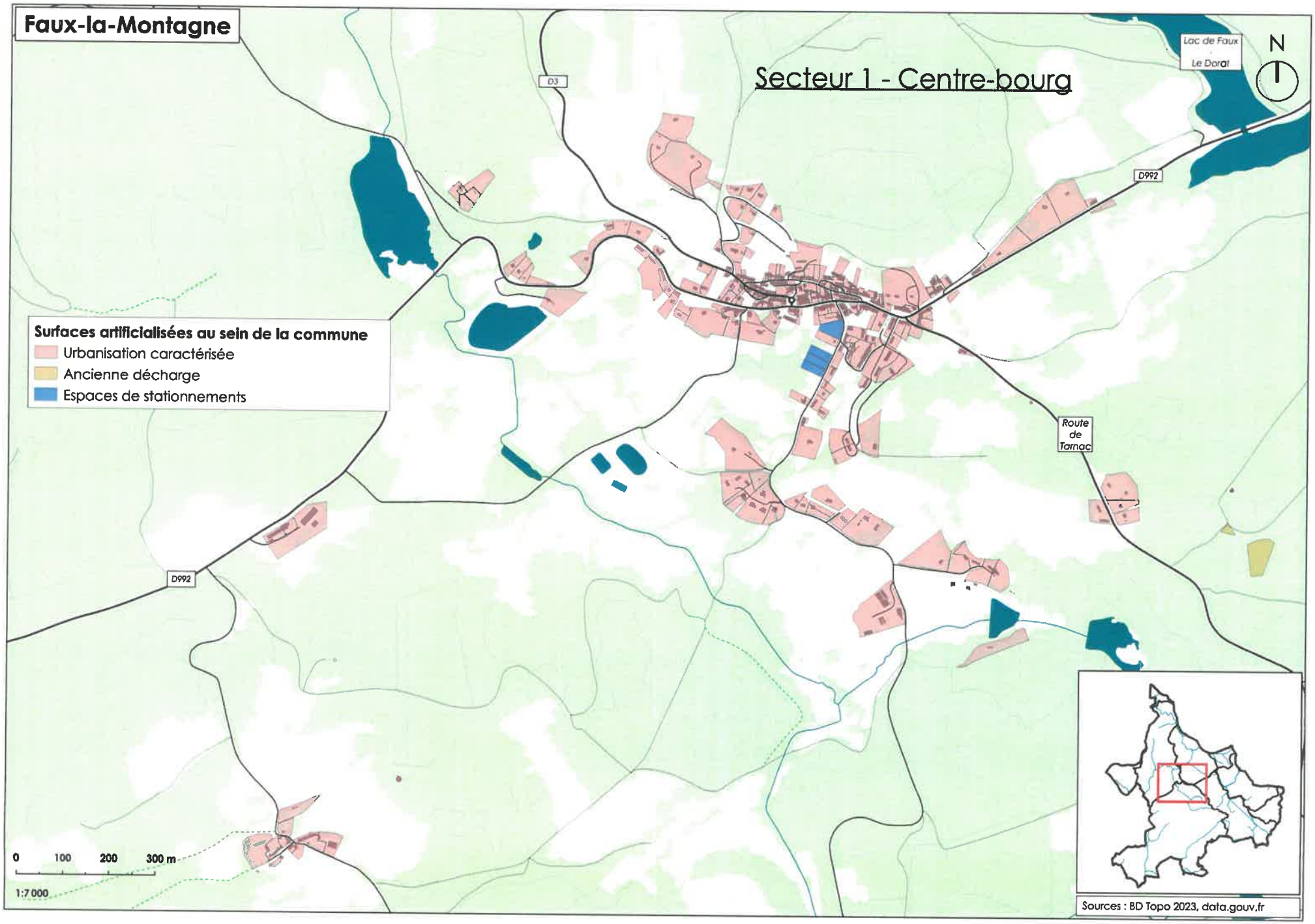
Faux-la-Montagne
Secteur 1 - Centre-bourg
Lac de Faux
Le Dorat
N
D3
D992
D992
Route de Tarnac
Surfaces artificialisées au sein de la commune
Urbanisation caractérisée
Ancienne décharge
Espaces de stationnements
0 100 200 300 m
1:7 000
Sources : BD Topo 2023, data.gouv.fr

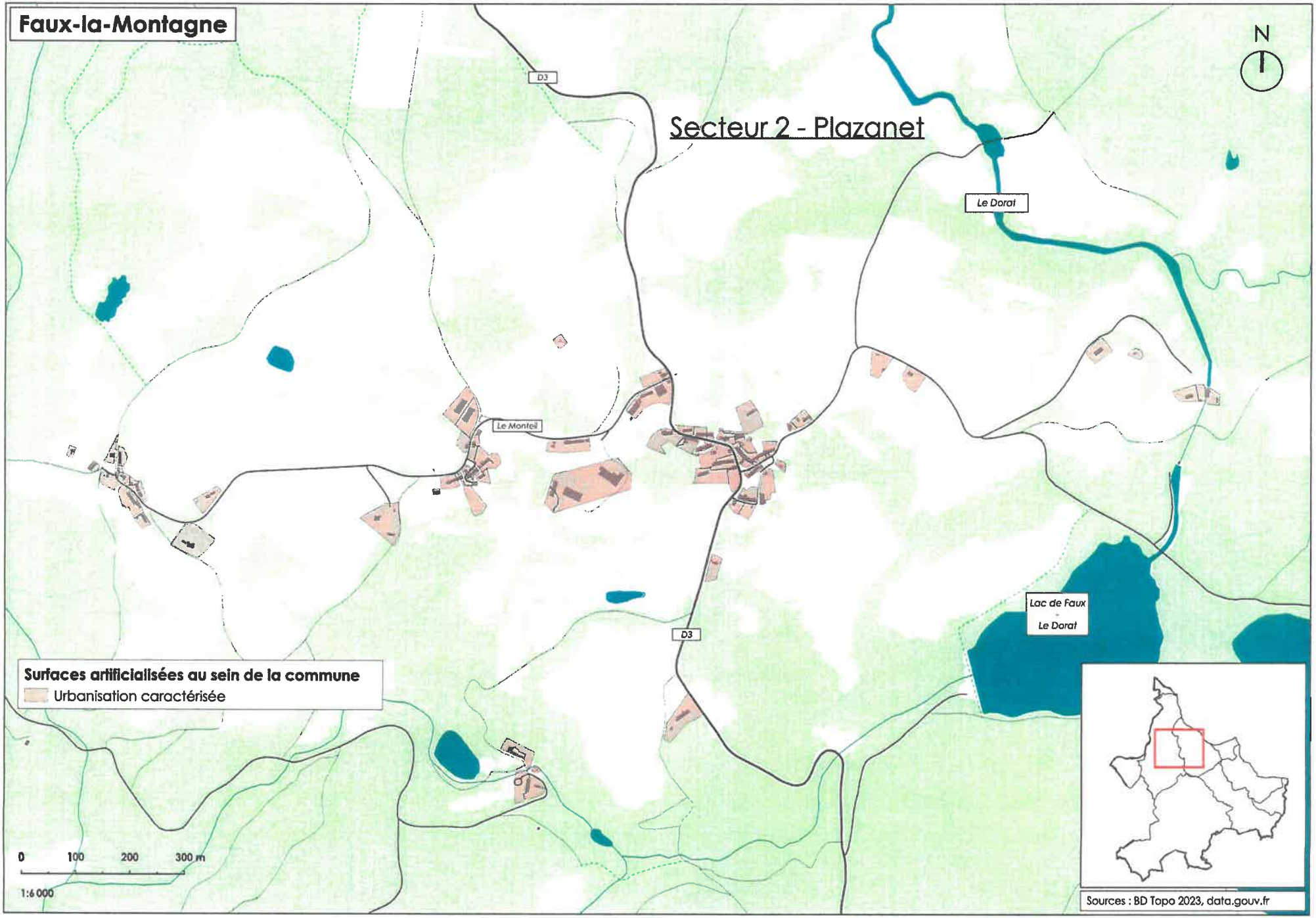
Faux-la-Montagne
Secteur 2 - Plazanet
N
D3
Le Dorat
Le Monteil
D3
Lac de Faux
-
Le Dorat
Surfaces artificialisées au sein de la commune
Urbanisation caractérisée
0
100
200
300 m
1:6 000
Sources : BD Topo 2023, data.gouv.fr

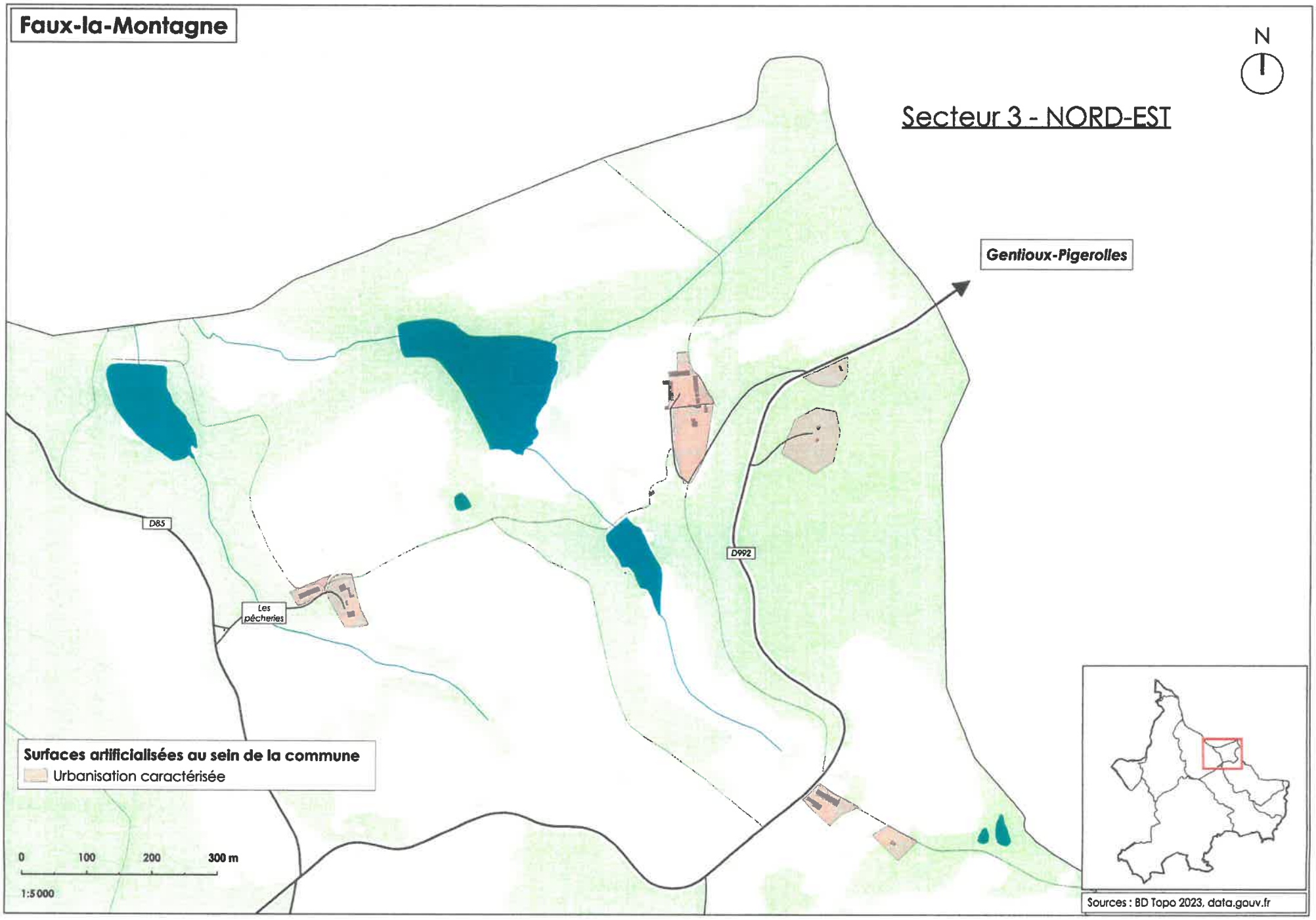
Faux-la-Montagne
N
Secteur 3 - NORD-EST
Gentioux-Pigerolles
D85
D992
Les pêcheries
Surfaces artificialisées au sein de la commune
Urbanisation caractérisée
0
100
200
300 m
1:5 000
Sources : BD Topo 2023, data.gouv.fr

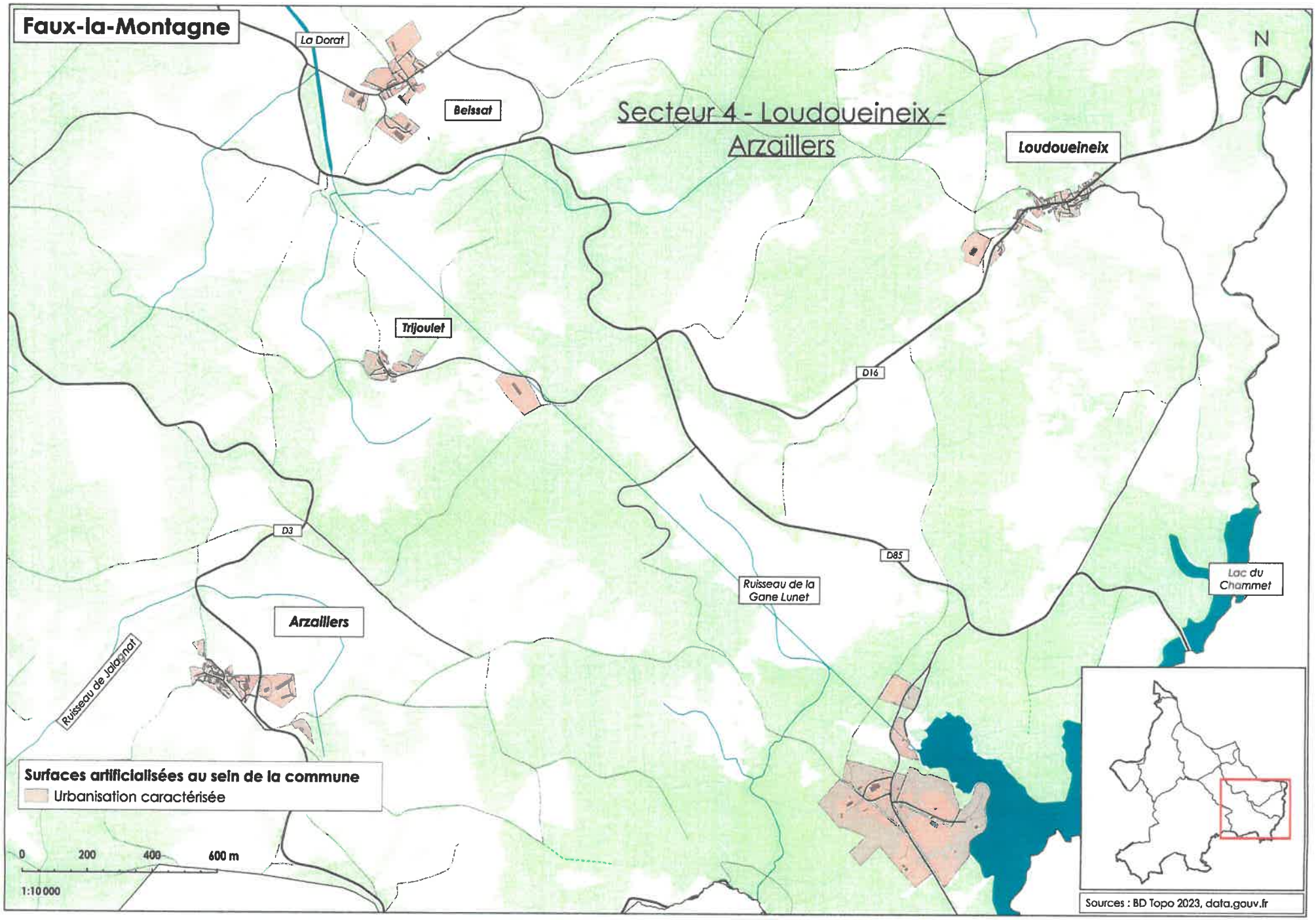
Faux-la-Montagne
Secteur 4 - Loudoueineix - Arzaillers
N
La Dorat
Beissat
Loudoueineix
Trijoulet
D16
D3
D85
Ruisseau de la Gane Lunet
Lac du Chammet
Arzaillers
Ruisseau de Jalagnat
Surfaces artificialisées au sein de la commune
Urbanisation caractérisée
0
200
400
600 m
1:10 000
Sources : BD Topo 2023, data.gouv.fr

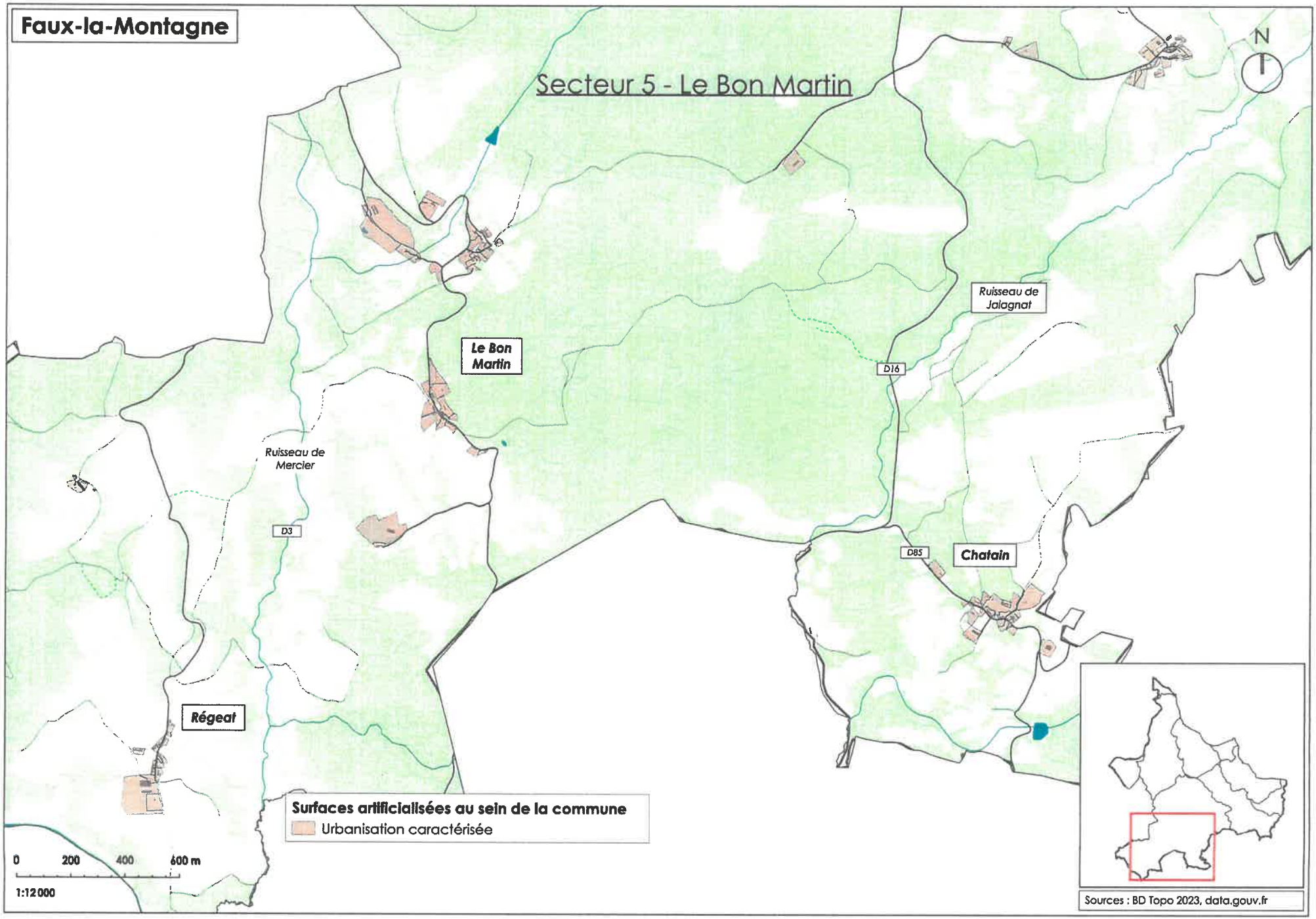
Faux-la-Montagne
Secteur 5 - Le Bon Martin
N
Le Bon Martin
Ruisseau de Jalagnat
D16
Ruisseau de Mercier
D3
D85
Chatain
Régeat
Surfaces artificialisées au sein de la commune
Urbanisation caractérisée
0
200
400
600 m
1:12 000
Sources : BD Topo 2023, data.gouv.fr

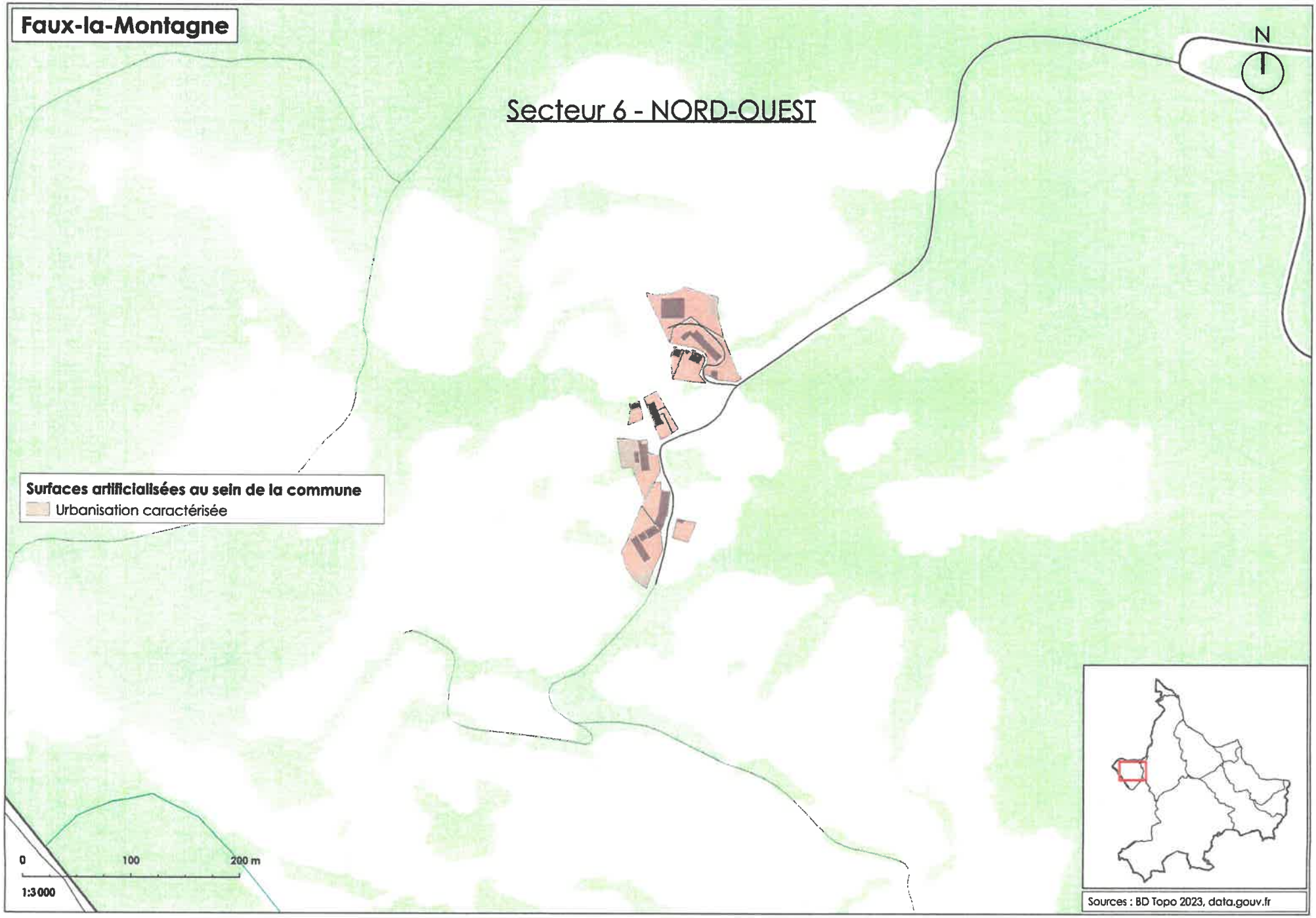
Faux-la-Montagne
Secteur 6 - NORD-OUEST
N
Surfaces artificialisées au sein de la commune
Urbanisation caractérisée
0
100
200 m
1:3000
Sources : BD Topo 2023, data.gouv.fr